

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2032 portant nomination pour l'année 1967 des assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti

n° 2032

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

VISAS

Vu l'ordonnance orsanique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904 et les textes modificatifs portant réorganisation des services de la Justice en Côte Française des Somalis

Vu les décrets n° 56-1227 du 3 décembre 1956 et n° 57-479 du 4 avril 1957 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'OutreMer et énumération des cadres de l'Etat

Sur proposition du Procureur de la République, Chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pour l'année 1967 : Assesseurs titulaires : MM. Macé (Gérard), inspecteur des Impôts, en service aux Contributions ; Martini (Jean), inspecteur central du Trésor. Assesseurs suppléants : MM. Cornet (Paul) chef du Bureau du Personnel Etat : Bourdery (Pierre), chef de service adjoint du Service des Contributions : Tramier (Albert), directeur des Affaires économiques et du Plan: service au Cercle de Djibouti. Art. 2. _ Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire 'et urgente, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.